



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4123

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Extension des locaux du service de santé au travail (SST) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4123**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Extension des locaux du service de santé au travail (SST) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le SST prend en charge l'ensemble des 9 200 agents de la Métropole sous la forme de consultations médicales, d'entretiens infirmiers mais aussi d'entretiens individuels avec les psychologues, avec des temps de terrain et des temps de coordination pluridisciplinaire dans lesquels interviennent d'autres professionnels : assistantes sociales, préventeurs, mission handicap.

Le potentiel de passages par jour est estimé à 80/100 agents, toujours sur rendez-vous, très exceptionnellement sur une intervention en urgence, même si cette mission de soin n'est pas la vocation 1^{ère} de la médecine de prévention.

Le SST est installé au niveau -1 de l'Hôtel de la Métropole. Cette localisation est pertinente, elle se justifie par le nombre d'agents présents dans un rayon très proche (Hôtel de la Métropole, M+M, Grand Angle, Porte Sud) et par la présence de la majorité des fonctions support avec lesquelles travaillent les équipes de la médecine de prévention et, notamment, celles représentées par la direction des ressources humaines (DRH).

Cependant, la configuration actuelle des locaux ne permet pas :

- d'atteindre la cible organisationnelle du service par le recrutement d'un 4^{ème} médecin et éventuellement d'un 5^{ème} médecin,
- de rapprocher les psychologues de leurs collègues. Actuellement elles partagent un bureau de 26 m² à 3 au 1^{er} étage de l'Hôtel de la Métropole et utilisent/partagent un box de réunion (salle n° 1) pour les entretiens avec les agents, ce qui ne permet pas de recevoir en simultané. L'espace libéré pourrait être affecté à la mission handicap qui reçoit également des agents et qui est localisé sur le plateau du 1^{er} étage,
- de mettre en place les entretiens infirmiers de façon optimale. Les infirmières ne disposent pas de bureau fermé permettant la confidentialité nécessaire pour des entretiens médicaux.

La relocalisation de l'atelier menuiserie de l'unité Hôtel de Métropole (service maintenance des bâtiments métropolitains de la direction patrimoine et moyens généraux -DPMG-) et de la salle de réunion des syndicats permet de récupérer 170 m² de surface supplémentaire en contiguïté avec les locaux actuel du SST au niveau -1.

La surface consacrée au SST sera ainsi portée à 489 m², intégrera l'ensemble des besoins exprimés par le service utilisateur des locaux et permettra de remédier à des dysfonctionnements majeurs liés à la configuration actuelle des locaux (création d'un véritable accueil garantissant la confidentialité des échanges, regroupement du service sur une implantation unique, etc.).

Le coût de l'opération a été évalué à 600 000 € TTC. Une individualisation de programme de ce montant a été décidée par délibération du Conseil n° 2019-3295 du 28 janvier 2019. La date de mise en service des nouveaux locaux était prévue en septembre 2019. Toutefois, malgré les études avant travaux, des aléas et imprévus sont apparus en cours d'exécution. Ils concernent :

- la composition et l'état du mur de façade, qui n'étaient pas ceux décrits dans les différents plans d'origine de la construction. Il est nécessaire de renforcer ce mur en créant une poutre en tête de mur et 3 poteaux en béton armé sur la longueur et de le pourvoir d'un joint de dilatation coupe-feu,

- l'absence de solution technique pour raccorder la partie extension des locaux sur une boucle de détection existante de la centrale incendie. Il convient donc de créer une nouvelle boucle de détection,

- l'impossibilité de raccorder la partie extension sur le réseau de traitement d'air existant, imposant la réalisation d'un réseau nouveau en intégrant un espace dédié aux installations techniques de chauffage, ventilation, climatisation (cloisons coupe-feu et portes coupe-feu supplémentaires), ainsi que la modification des passages de réseaux et de raccordement.

Ces aléas techniques génèrent un décalage du calendrier ainsi que des surcoûts dans la réalisation des travaux estimés à 160 000 € TTC. En conséquence, il est aujourd'hui demandé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme, afin d'achever l'extension des locaux du SST, pour un montant de 160 000 € TTC en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux complémentaires d'extension du SST au niveau - 1 de l'Hôtel de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 160 000 € TTC en dépense à la charge du budget principal - exercice 2020 sur l'opération n° 0P28O7212 - Lyon 3° - extension des locaux du service santé au travail.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 760 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.